



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DECISION

*Contrat de location et de maintenance
d'un photocopieur multifonctions
conclu avec la société KOESIO Aquitaine
pour les besoins du service urbanisme*

HT/EL
DSG N° 24.032

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de conclure un contrat de location et de maintenance d'un photocopieur multifonctions (modèle CANON DR-G2120) destiné à équiper le service urbanisme, pour un montant trimestriel de 858,00 € HT, dans le cadre d'une location longue durée de 22 trimestres.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 janvier 2024

Fait à Royan, le 24 janvier 2024



Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

UR

LOGATAIRE

CONTACT LOCATAIRE



sio Aquitaine

nue des Mondauts
FLOIRAC

57 51 52 52

contact.aquitaine@loosio.com

Dénomination / raison sociale :

Effectifs salariés ≤ 5 : ☐ Oui ☒ Non

N° : RUE :

CP : VILLE :

Tél : Fax :

Email :

N° SIREN :



Nom du responsable utilisateur :

Fonction :

Email :

Facture par voie électronique : ☐ Oui ☒ Non

Email pour réception facture :

donne en location le Matériel désigné ci-dessus, au locataire qui l'accepte aux conditions générales (verso) et aux conditions particulières (ci-après) :

MISE EN LIGNE

DÉSIGNATION DU MATÉRIEL	LIEU DE LIVRAISON	N° DE SÉRIE	NEUF OU REC.*	■ OPTIONS		■ IMPRESSIONS NOIRES**			■ IMPRESSIONS COULEUR**			■ PAGES SCANNÉES**	
				March	Logistique Boutons	Compétiteur départ	Forfait trim. minimum	Coût unitaire	Compétiteur départ	Forfait trim. minimum	Coût unitaire	Compétiteur départ	Forfait trim. minimum
Scanner Canon DR - G2120 (Scanner de Production A4 A3 / Chargeur de documents 500 feuilles / 1000 / Fonction réseau / suppression pages fléchées / Logiciel Capture on touch / dépiquage automatique)	Service un banisome		N										

MISE EN LIGNE LE 26-01-2014

* Matériel reconditionné ** Unités d'œuvre L'ENSEMBLE DES PRIX MENTIONNÉS SONT H.T.

FORMULE

☐ INTÉGRAL Le service intégral prévoit un engagement global sur l'ensemble des équipements

☒ TOTAL PRO Quantité trimestrielle minimum

(se référer au tableau ci-dessus pour la répartition du volume photocopié par matériel)

Quantité trimestrielle minimum

COULEUR NOIR

COULEUR

SCAN

€ HT

€ HT

€ HT

CONDITION DE LA LOCATION

Durée : 22 Trimestres

FACTURATION (TRIMESTRIELLE) ☐ Échu ☐ Prélevement ☒ A échec

Mandat administratif

☐ Coût trimestriel de la formule choisie : C HT

☐ FAS : C HT

☐ FASS : C HT

☐ Service plus : C HT

☐ Forfait numérisation (pages scannées) : C HT

LOYER TRIMESTRIEL MINIMUM H.T. 858

AUTRES ÉLÉMENTS COMMANDÉS

☒ Forfait de livraison : C HT

☒ Frais d'installation et/ou connexion : C HT

☒ Formation : C HT

Convention de formation ☐ Oui ☒ Non

Autres : C HT

TOTAL H.T. FACTURE C HT

ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE DE REPRISE

Engagement spécifique de reprise :

☐ Le Loueur prend en charge une thématique de reprise à concurrence de C HT

☐ Le Loueur s'engage à solder par anticipation la totalité de la location de (boitiers) N et N

Le locataire demande donc de lui ou l'ou de prendre en charge les frais de solde par anticipation. Les loyers ou prépaiement ont été faits et convenus en conséquence.

OPTION

Domage matériel (article 5.2 des conditions générales) : Le Locataire sollicite le bénéfice de la couverture dommage proposée par l'Établissement cessionnaire en cas de cession du Contrat formalisée par la signature par ce dernier, dont il reconnaît avoir reçu un récépissé.

En cas de cession du Contrat, le locataire sollicite le bénéfice de la couverture dommage dont il reconnaît avoir reçu un récépissé et telle que proposée par l'Établissement cessionnaire

ETABLISSEMENT CESSIONNAIRE

en cas de cession de contrat

SIGNATURE ET CACHET DU LOCATAIRE

Mme M. Fonction : le 16/01/2014

A Bousan

« Le Locataire déclare conclure le présent contrat composé des conditions particulières et des conditions générales ci-dessus et au verso. Le signataire atteste d'être autorisé à l'effet d'engager le Locataire et d'être titulaire d'un mandat écrit en ce sens. Le signataire sera personnellement responsable de l'exécution du présent contrat, notamment qu'il devra signer les documents nécessaires à l'exécution du présent contrat. »

Signature effectuée par : La Première

Didier SIMONNET

TURE ET CACHET DU LOUEUR

le 16/01/2014

Koesio Aquitaine

54 rue Nicolas Appert - ZI Nord - 87280 LIMOGES

Tél 05 55 70 73 40 - contact.aquitaine@koesio.com

SAS au capital de 120 735 euros - N° TVA FR 54 309 252 014

SIRET 309 252 014 00206 - NAF 6602Z